

## **MUNICIPALITE DE GLAND**

# **Réponse de la municipalité au postulat de MM. Cyril Gallay et Samuel Freuler intitulé « Amélioration de la mobilité douce à Gland »**

**Date proposée pour la séance de la commission:**

- **Mardi 17 septembre 2013 à 20h00**  
**Montoly: salle de conférences "Mt-Blanc"**

**Municipal responsable: M. Olivier Fargeon**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 21 mars 2013, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de MM. Cyril Gallay et Samuel Freuler est la suivante :

*Le 3 mars, la population se prononçait sur l'initiative en faveur des transports publics gratuits pour les enfants scolarisés à Gland. Tout au long de la campagne, lors des contacts avec la population, de nombreux citoyens ont fait part de leur crainte à envoyer les enfants en vélo à l'école pour des raisons de sécurité sur le parcours.*

*Depuis plusieurs années, la municipalité a fait des actions et réalisations en faveur de la mobilité douce. Néanmoins il semble que pour les habitants de la ville cela ne soit pas suffisant ou convaincant.*

*Au travers de ce postulat, nous demandons à la municipalité de dresser un état avec au moins les points suivants :*

- les réalisations en cours ;
- celles déjà prévues à brève échéance ;
- le délai de leur réalisation ;
- les réflexions sur les nouvelles pistes à explorer.

*Nous pensons naturellement à l'extension de la zone 30 au reste de la ville, pour laquelle ce conseil a déjà voté un préavis d'étude de la zone sud.*

*Nous estimons qu'il serait judicieux que la municipalité mette en place un axe nord-sud, ainsi qu'est-ouest sur lesquels la mobilité douce serait particulièrement aisée et sûre.*

*Le moment paraît bien choisi, puisque des études sont en cours pour le nouveau passage sous voie ainsi que pour le projet « Gare Sud ». Cette réflexion devra naturellement inclure la future piscine à l'est de même que le futur quartier de la Combaz à l'ouest.*

*Dans ce cadre nous suggérons également d'étudier la possibilité de transformer la rue de la Gare en sorte de voie verte (réservée à la mobilité douce ainsi qu'aux riverains) afin de corriger le défaut lié aux nombreuses priorités de droite qui coupent le flux de cet axe depuis l'introduction de la zone 30 dans la partie nord.*

*Par la suite, il sera possible de faire une communication claire envers l'ensemble de la population.*

## REPONSE DE LA MUNICIPALITE

### Préambule

Avec l'élaboration en 2006 du plan des mobilités douces, la municipalité s'est dotée d'un instrument présentant une conception d'ensemble des interventions à privilégier au sein de la commune. Ces développements permettent et permettront encore d'améliorer la sécurité des déplacements de manière générale et d'offrir plus particulièrement aux piétons et aux cyclistes des aménagements adaptés, confortables et de qualité.

Parmi les nombreuses mesures proposées par cette étude, la municipalité s'est notamment fixée comme objectif de traiter en priorité le réaménagement de la gare et du passage sous-voies, la mise en place de plusieurs zones modérées sur le territoire communal et la réalisation de petits aménagements appelés « jardins de poche » devant ponctuer agréablement les déplacements à pied à l'aide de mobilier urbain ou encore d'ornement végétal.

L'instauration d'une zone limitée à 30 km/h dans les quartiers Nord de la ville fut la première réalisation majeure et concrète découlant de ce programme. En cours de légalisation avec notamment l'installation de quelques éléments modérateurs complémentaires, ce projet a également permis de procéder à la construction de plusieurs aménagements le long de la rue de la Gare rendant plus convivial le cheminement des piétons sur cet itinéraire.

### **Réalisations achevées**

Toutefois, les efforts de la municipalité ne se limitent pas uniquement à ces quelques projets puisqu'elle n'a cessé de faire de la promotion et du développement des locomotions douces l'une de ses principales préoccupations.

De nombreux aménagements sur le territoire communal en attestent avec, en premier lieu, la sécurisation de certains tronçons routiers symptomatiques. A cet effet, plusieurs carrefours jugés dangereux ont été munis d'un giratoire (Giratoires de « Cocardon », de « Malagny », des « Courbes »). Ces ouvrages ont notamment permis de faciliter et rendre plus sûres les traversées piétonnes s'y déroulant. Le réaménagement de la place de la Gare en zone de rencontre a également conduit à sécuriser quotidiennement les très nombreux déplacements piétons et cyclistes se réalisant au travers de cet espace.

D'autre part, lors de l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures routières, les aménagements destinés aux piétons et aux cycles jugés insuffisants ou inadaptés font, le cas échéant, l'objet de modifications. Ainsi, par exemple, le trottoir étroit de la route de Begnins a été élargi pour permettre le cheminement aisé des piétons le long de cet itinéraire de même que, lors du réaménagement de la route de Luins, la nouvelle voirie a été pourvue d'un trottoir et de bandes cyclables inexistantes auparavant.

Consciente du manque de places de stationnement adaptées aux deux-roues et de la vétusté de certains abris, plusieurs nouveaux couverts à vélo ont été installés à proximité des équipements publics présentant manifestement un déficit comme la gare, l'administration communale, ou encore le centre sportif « En Bord ». La municipalité a également répondu favorablement à la requête du conseil communal de pourvoir le territoire glandois de plusieurs stations de vélos en libre-service.

Avec la réorganisation des transports publics au niveau régional, la volonté municipale a également abouti à une refonte complète des transports urbains glandois en offrant aux usagers depuis fin 2012 un itinéraire et une cadence modifiée de façon à rendre le recours à ce mode de locomotion plus attractif.

En définitif, ces exemples témoignent de façon fort variée de l'attention soutenue portée par la municipalité à la promotion et au développement des mobilités douces.

### **Projets en cours d'étude**

Malgré cette liste non exhaustive de réalisations, la municipalité ne relâche pas pour autant ses efforts puisque plusieurs projets d'envergure sont actuellement en cours d'étude.

En premier lieu, nous pouvons citer l'instauration d'une zone limitée à 30 km/h dans les quartiers Sud de la ville. Actuellement en cours d'étude, ce projet ainsi que la demande de

crédit inhérente vous sera présenté durant le premier semestre 2014. Par la suite, l'étude d'une seconde zone modérée à l'intérieur des quartiers de Grand-Champ et de Cité-Ouest est d'ores et déjà planifiée. Conformément aux recommandations du plan des mobilités douces, la municipalité profitera de ces projets pour réaliser par la même occasion plusieurs « jardins de poche » dans le but de rendre plus convivial le recours à la marche à l'intérieur de ces périmètres.

Autre réalisation d'importance, la construction d'un nouveau passage inférieur au droit de la gare nécessite non seulement des emprises et des investissements importants mais requiert également le concours des Chemins de fers fédéraux qui, pour leur part, souhaitent mettre en conformité les quais existants. Dès lors, les réflexions inhérentes à ce projet ne pouvaient s'initier que conjointement avec ces derniers et en ayant l'assurance de pouvoir disposer et développer les biens-fonds riverains. Actuellement, le passage sous-voies fait l'objet d'un avant-projet qui est en cours de validation alors qu'une étude test est simultanément menée afin d'imaginer de quelle façon pourraient être aménagées les parcelles riveraines.

En parallèle de ces projets qui présentent un intérêt manifeste pour les locomotions douces, d'autres mesures sans lien apparent, comme par exemple l'aménagement d'un giratoire au carrefour que font la route Suisse et l'avenue du Mt-Blanc ou encore la requalification de l'axe Vy-Creuse/rue du Perron, participent pourtant de manière prépondérante aux objectifs du plan des mobilités douces. En effet, préconisées par ce dernier, ces réalisations qui font actuellement l'objet d'études permettront non seulement de sécuriser les déplacements, particulièrement ceux des usagers vulnérables, mais également de concentrer le trafic motorisé sur le réseau routier principal. Ainsi, les quartiers résidentiels n'auront pas à souffrir d'une circulation indésirable particulièrement nuisible.

Au niveau des infrastructures de plaisance, nous souhaitons également mentionner le projet de sentier piétonnier au lieu-dit « La Falaise » et évoqué à maintes reprises au sein de cet auditoire. Espérant une réalisation prochaine, l'issue de ce projet est actuellement conditionnée aux nombreuses incertitudes liées au traitement des oppositions formulées durant le délai de l'enquête publique.

Pour terminer, il serait malhonnête de réduire les efforts de la municipalité à cette énumération de projets. En effet, consciente qu'il subsiste de lourds investissements à consentir si l'on souhaite pouvoir satisfaire les attentes de chacun, elle a souhaité inscrire la prise en compte des locomotions douces de manière permanente dans ses réflexions. Ainsi, lors de chaque nouvelle réalisation sur le territoire communal, que ce soit la construction d'un bâtiment ou le réaménagement d'une desserte routière, une réflexion est menée afin de déterminer l'opportunité d'entreprendre par la même occasion des travaux complémentaires en faveur des piétons ou des cyclistes.

De cette façon, au gré des opportunités, de nombreux travaux ont été et continuent d'être entrepris. Il peut s'agir de mesures de moindre envergure, comme la construction d'une portion de trottoir dans le cadre d'une nouvelle construction qui en était auparavant dépourvu, ou au contraire d'ouvrages plus importants comme la réalisation d'un cheminement mixte pour piétons et cyclistes au chemin de la Falaise. Dans le même esprit, une demande de crédit vous sera prochainement présentée pour profiter des travaux inhérents à l'entretien de la chaussée de la route de Nyon, sur le tronçon situé à proximité de la déchetterie communale, pour y construire un trottoir.

Bien que cette manière de procéder soit dépendante des développements en cours, les synergies ainsi trouvées permettent une gestion optimale des finances publiques tout en évitant de se disperser sur une quantité importante de projets qui peinerait à se concrétiser.

### Axe de mobilités douces

Une fois la plupart des projets susmentionnés achevés, il est prématuré d'évoquer avec certitude la « feuille de route » que souhaitera par la suite privilégier la municipalité. La mise en place d'un axe Est-Ouest prioritairement dédié aux cyclistes et aux piétons, comme le préconise d'ailleurs le plan des mobilités douces, pourrait faire partie des nouvelles priorités municipales. Toutefois, les nombreuses incertitudes qui subsistent à l'heure actuelle, en lien notamment avec la réalisation d'une 3<sup>ème</sup> voie ferrée et du développement de l'Ouest de la ville, nous obligent à faire preuve de circonspection à l'égard de ce projet.

D'autre part, la création d'un axe Nord-Sud à vocation similaire a déjà, dans une certaine mesure, été partiellement initié avec certains aménagements mis en œuvre dans le cadre des différentes zones modérées. L'étude en cours pour la réalisation d'un nouveau passage inférieur s'inscrit également de manière prépondérante dans cet objectif. Néanmoins, une restriction importante de la circulation motorisée, comme le propose le postulat de MM. Cyril Gallay et Samuel Freuler, n'est pour l'instant pas envisagé. En effet, sans parler du report de trafic que cette limitation occasionnerait sur d'autres artères, la restriction du passage aux seuls riverains est difficilement, pour ne pas dire illusoire, à contrôler au vu du nombre important de ces derniers. De plus, cette mesure répressive aura également des conséquences néfastes sur l'attractivité des activités commerciales du vieux-bourg qui peinent déjà à survivre.

Toutefois, loin de nier l'insuffisance des aménagements existants le long de la rue de la Gare, la municipalité privilégie d'autres mesures qui pourraient par exemple prendre la forme d'un élargissement du trottoir existant réalisé lors de prochains travaux d'entretien routier d'ores et déjà planifiés. Néanmoins, cette proposition n'en est pour l'instant qu'à ses prémices et elle doit encore faire l'objet d'investigations complémentaires afin de vérifier sa viabilité.

Au Sud des voies CFF, des réflexions similaires sont entreprises. En effet, dans le cadre de la zone 30 envisagée, il est notamment prévu d'offrir aux piétons des aménagements adaptés et sécurisés là où des carences ont pu être constatées. D'autre part, l'étroitesse du trottoir existant le long de la rue Mauverney entre la rue du Midi et la rue du Perron ainsi que la présence d'infrastructures communales vétustes dans ce périmètre conduisent la municipalité à envisager dans le futur un mandat complémentaire relatif au réaménagement complet de ce tronçon pour autant que la situation financière le permette. Si tel devait être le cas, nul doute que le flux important des piétons empruntant cet itinéraire sera pris en considération de façon prioritaire au moment d'établir la configuration de la nouvelle voirie.

### Conclusions

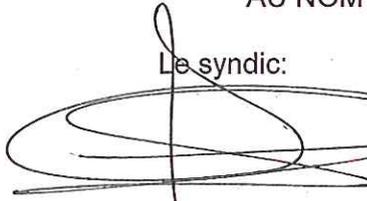
Au vu de ces nombreux éléments, nous espérons qu'une majorité d'entre vous ne doutera pas de la préoccupation que porte la municipalité d'une part, à la sécurité des déplacements et d'autre part, au développement et à la promotion des locomotions douces. Consciente qu'il reste encore beaucoup à faire à ce sujet sur le territoire communal, elle a tout de même dû se résoudre à agir de façon pragmatique.

En effet, pour des raisons financières et logistiques évidentes, il n'est tout simplement pas possible de répondre aux sollicitations formulées par chacun. Dès lors, un certain nombre de mesures, dont font partie l'instauration de zones modérées et la réalisation d'un nouveau passage inférieur, ont été jugées primordiales. Ces projets sont traités en priorité et il serait préjudiciable à leur avancement que de vouloir en adjoindre d'autres. La municipalité souhaite pouvoir continuer à se concentrer sur ces projets jusqu'à leur concrétisation avant de s'engager sur d'autres projets.

Néanmoins, une attention continue est portée en parallèle à l'ensemble des projets développés sur le territoire communal. De cette manière, en profitant des opportunités qui sont offertes, de nombreuses améliorations peuvent être apportées de façon continue sans pour autant occasionner de dépenses onéreuses.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:



G. Cretegnny



Le secrétaire adjoint:



J.-C Kirchofer